

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI - ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOU - représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 002-1658/09/CC

■ Approbation des augmentations d'affectation d' autorisations de programme relatives à des travaux sur les ouvrages d'assainissement.

DEASRVS 09/3550/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des missions afférentes à la compétence assainissement et afin d'assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées dans les meilleures conditions d'hygiène, de salubrité et d'efficacité du service public, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a prévu un programme de travaux d'extension, de renouvellement, de réhabilitation et d'entretien des ouvrages d'assainissement sur chaque commune membre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

La prise en compte de la valeur réelle des opérations programmées et de la réalisation d'interventions non planifiables, font que des ajustements s'avèrent indispensables.

Par ailleurs, une autorisation de programme pour la desserte sanitaire des calanques à Ensues-le-Redonne inscrite dans la délibération DPEA 013-08/02/08 CC du Conseil de Communauté du 8 février 2008 pour un montant de 100 000 euros et modifiée par la délibération ultérieure pour un montant de 1 640 000 euros n'est pas, compte tenu d'une erreur matérielle, correctement évaluée. Il est donc nécessaire de corriger le montant de 1 740 000 euros et de le porter à la somme de 5 640 000 euros.

Par conséquent, afin d'assurer les missions jusqu'au vote du budget primitif de l'exercice 2010, il est nécessaire d'augmenter et d'affecter le montant de certaines autorisations de programme existantes.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est nécessaire d'augmenter certaines autorisations de programme 2009 ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les augmentations des affectations d'autorisations de programme portant sur les travaux de réhabilitation et d'entretien des réseaux de distribution (programme 2009), sur les communes de Châteauneuf-les-Martigues, Plan-de-Cuques et Septèmes, ainsi que sur les réseaux structurants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Par ailleurs, sont également approuvées les augmentations et les affectations d'autorisations de programme portant sur la desserte sanitaire des calanques à Ensues-la-Redonne et sur l'achat de matériel informatique.

Sous-politique	Code opération	Libellé opération	AP Initiale	Augmentation AP	AP Globale	Estimation CP 2009
F 110	2009/00065	Châteauneuf – Travaux d'assainissement 2009	200 000	40 000	240 000	200 000
F 110	2009/00086	Plan de Cuques – Travaux d'assainissement 2009	130 000	40 000	170 000	125 000
F 110	2009/00090	Septèmes – Travaux d'assainissement 2009	10 000	5 000	15 000	10 000
F 110	2009/00083	Travaux urgents et imprévus 2009 – secteur Est	10 000	140 000	150 000	0
F 110	2009/00084	Travaux urgents et imprévus 2009 – secteur Ouest	40 000	210 000	250 000	56 000
F 110	2008/00064	Desserte des calanques – Ensues la Redonne	1 740 000	3 900 000	5 640 000	40 000
F 110	2009/00081	Acquisition de matériel informatique 2009-2011	30 000	60 000	90 000	26 000

Article 2 :

Les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits au budget de la Communauté urbaine 2009 et suivants – Natures : 2031, 2183 et 2315.

Article 3

Monsieur le Président ou son représentant est habilité à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône, de l'Agence de l'Eau et de tout autre organisme, et à signer tous documents y afférents.

Au cas où les aides précitées ne seraient pas accordées ou seraient moins élevées que prévu, le complément de financement serait assuré par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,
Traitement des Déchets, Eau et Assainissement

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Antoine ROUZAUD

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI